

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. LEVASSEUR

De la statistique comparée de l'enseignement primaire

Journal de la société statistique de Paris, tome 36 (1895), p. 297-313

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1895__36__297_0

© Société de statistique de Paris, 1895, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 9. — SEPTEMBRE 1895.



I.

DE LA STATISTIQUE COMPARÉE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Des deux rapports que j'ai rédigés, l'un pour la session de l'Institut international de statistique à Vienne en 1891, l'autre pour celle de Chicago en 1893, j'extrait quelques tableaux que je présente à la Société de statistique. Ces tableaux et les explications qui les accompagnent se rapportent aux trois principaux faits qu'enregistre la statistique scolaire : les écoles, les maîtres, les élèves.

I.

CLASSIFICATION ET STATISTIQUE COMPARÉE DES ÉCOLES.

La diversité des institutions et celle des cadres de la statistique dans les États civilisés ne permettent pas d'établir entre eux de comparaisons rigoureuses sous le rapport de l'instruction primaire. Bien peu de matières de statistique internationale, d'ailleurs, comportent cette rigueur. C'est une déclaration qu'il faut faire franchement et qui s'applique à la statistique des maîtres et des élèves aussi bien qu'à celle des écoles. Il importe au statisticien d'avoir pour son usage personnel une idée juste de la portée de l'instrument dont il dispose et, quand il publie des résultats, il est de son devoir de faire connaître le degré de confiance qu'ils méritent. Cette sincérité, que nous ne saurions trop recommander (1), convient au caractère du savant et elle est profitable à la science, parce qu'elle prévient certaines objections qui deviennent ensuite pour le public des motifs de mettre en doute la statistique tout entière.

Ce ne sont donc pas en réalité des comparaisons qui autorisent le calcul de rapports numériques entre les États que nous présentons dans le tableau ci-joint et les tableaux suivants. Ce sont de simples rapprochements de chiffres officiels qui sont groupés sous une forme synoptique pour la commodité du lecteur ; la matière ne comporte pas davantage.

Il semble que le nombre des écoles primaires soit facile à compter dans un État et facile à comparer entre plusieurs États. L'examen des documents prouve le contraire,

(1) Voir à ce sujet notre ouvrage sur *la Population française*, introduction sur la statistique, p. 8 et suiv.

En premier lieu, il faut distinguer les *écoles publiques* et les *écoles privées*. Il y a des États qui surveillent les écoles privées et qui les astreignent à fournir des renseignements statistiques, lesquels n'ont pas en général le même caractère d'authenticité et n'inspirent pas la même confiance que ceux des écoles publiques; il y en a d'autres qui ne surveillent pas les écoles privées ou qui n'en exigent pas de renseignements statistiques. Le total d'un État qui comprend les deux catégories d'écoles ne saurait être mis en parallèle avec celui d'un État qui ne le comprend pas. Cette différence oblige le statisticien à renoncer à une comparaison générale et à borner le plus souvent l'étude comparative aux seules écoles publiques.

Mais par le mot d'« école publique » tous les États ne comprennent pas la même chose. Tantôt ce sont des écoles dépendant du gouvernement central, comme en France; tantôt des écoles administrées par les communes, ou par des commissions locales, comme aux États-Unis; tantôt, comme en Angleterre, des écoles entretenues par une corporation quelconque qui se soumettent à l'inspection de l'État. Dans quelques États il y a, à côté des écoles publiques proprement dites, des écoles privées subventionnées et des écoles privées non subventionnées. Nous avons groupé, autant que les documents officiels le permettaient, sous le nom d'écoles publiques les écoles publiques proprement dites, relevant de l'État, des communes ou des commissions, les écoles inspectées et les écoles subventionnées; mais le groupement n'est pas toujours facile ni toujours certain.

Autre difficulté. Sous le nom d'école primaire (qu'elles soient publiques ou privées) tous les États ne comprennent pas la même catégorie d'établissements et, dans un même État, la définition peut changer avec la législation. Ainsi, en France, avant 1881, les salles d'asiles n'étaient pas au nombre des établissements d'instruction publique; depuis 1881 elles portent le nom d'écoles maternelles et figurent dans la statistique de l'enseignement primaire. Il y avait naguère des écoles enfantines qui, d'après la législation actuelle, ont été rattachées sous le nom de classe enfantine à une école maternelle ou à une école primaire: modification qui a retranché du total ces établissements sans que pour cela les ressources de l'enseignement aient diminué.

Les écoles destinées à l'instruction du peuple sont de divers degrés, depuis les salles d'asile jusqu'aux cours supérieurs de l'enseignement primaire. Au bas de l'échelle sont les écoles maternelles, Kindergarten, salles d'asile. Au milieu, l'école élémentaire qui comprend elle-même plusieurs degrés, se divisant en écoles élémentaires et écoles de grammaire, comme aux États-Unis; en écoles inférieures et supérieures, comme en Italie où le cours supérieur est en réalité de l'enseignement élémentaire; en écoles à classe unique et écoles à plusieurs classes, comme en Württemberg; en écoles fixes et écoles ambulantes, comme dans les pays scandinaves; en écoles moyennes et écoles progressives qui sont dans la Hesse des échelons intermédiaires entre l'école élémentaire et l'école supérieure, etc. Au sommet, les écoles primaires supérieures, High schools jusqu'à un certain niveau (car beaucoup de High schools aux États-Unis s'élèvent au-dessus de l'enseignement primaire), Fortbildungsschulen, etc.

La statistique ne les distingue pas toujours clairement et elle est souvent impuissante à dégager dans certaines écoles spéciales, comme les écoles de réforme, les écoles de sourds-muets, les écoles d'enseignement secondaire, etc., la part qui revient réellement à l'enseignement primaire. Elle ne compte pas d'ordinaire ces

établissements dans les relevés des écoles primaires. Elle n'est pas moins embarrassée pour classer les cours d'adultes et les écoles du dimanche, quand elle parvient à en constater le nombre.

Quelle que soit la classification particulière de chaque État, il est désirable que le statisticien de cet État distingue, s'il le peut, quatre groupes :

1° Les *écoles primaires* proprement dites (écoles primaires élémentaires, Alltagsschulen, Volksschulen, Elementary and grammar schools, etc.) dans lesquelles sont instruits surtout les enfants d'âge scolaire, c'est-à-dire de 6 à 13 ou 14 ans, etc., suivant les pays, et dont le programme comprend au moins la lecture, l'écriture et le calcul. C'est partout le groupe le plus important ; c'est dans beaucoup d'États le seul dont on puisse établir régulièrement la statistique ;

2° Les *établissements destinés aux enfants au-dessous de 6 ans* (écoles maternelles, salles d'asiles, écoles gardiennes, Kindergarten, etc.) ;

3° Les *écoles primaires supérieures* où des enfants de plus de 12 à 13 ans reçoivent l'instruction (Ergänzungsschulen, Fortbildungsschulen, classes ou cours d'adultes, écoles primaires supérieures, High schools, etc.) ;

4° Les *établissements accessoires*, tels qu'écoles spéciales, écoles de sourds-muets, d'aveugles, classes élémentaires des lycées et gymnases.

Quelquefois le même établissement donne un enseignement qui correspond à plusieurs groupes ; c'est ce qui arrive en France lorsqu'une école primaire élémentaire possède un cours complémentaire d'enseignement primaire supérieur. Dans ce cas, on ne doit compter qu'une école, mais le total ne rend pas exactement compte de l'état des choses.

Dans ces différents groupes il importe de distinguer les *écoles de garçons*, les *écoles de filles* et les *écoles mixtes*.

Quoique nous conseillions aux statisticiens de s'attacher, principalement pour les comparaisons internationales, aux écoles et classes dans lesquelles sont instruits les enfants de 6 à 12 ans, nous ne voulons pas dire que la statistique des établissements qui reçoivent des enfants au-dessous et au-dessus de cet âge doive être négligée. Il est nécessaire d'en dresser le compte, quand on le peut, non seulement parce que la statistique de ces établissements a un intérêt majeur pour chaque État en particulier, mais parce que, sans la connaissance du nombre des enfants de plus de 12 ans qui reçoivent l'instruction primaire, il ne serait pas possible, dans une statistique internationale, d'apprécier la situation relative de l'enseignement primaire dans deux États. Mais nous croyons que la diversité des éléments rend l'emploi des proportions numériques en vue de comparer la situation relative de plusieurs États plus hasardeux encore pour ces deux groupes que pour le premier.

Pour bien établir l'état de l'enseignement, il importe de connaître, outre le nombre des écoles, les moyens d'enseignement dont elles disposent. Il est très difficile à la statistique de recueillir des éléments précis sur ce genre de connaissance. On peut cependant indiquer d'abord le nombre de salles de classe (*Schulzimmer*) et leurs dimensions en groupant les établissements par écoles à une, à deux, à trois salles de classe, etc. : renseignement utile, sur la définition duquel il n'y a guère d'ambiguïté.

On peut indiquer aussi le nombre des maîtres : renseignement très utile, dont nous parlerons tout à l'heure. On peut faire connaître les degrés de l'enseigne-

ment ; ces degrés, désignés sous le nom de classes, de cours, de divisions, d'années, diffèrent beaucoup suivant la législation des pays.

Voici le tableau comparatif des écoles. Les États qui y sont mentionnés sont ceux pour lesquels les statisticiens nous ont communiqué les documents officiels, nous n'y avons pas compris les autres États qui figurent dans les appendices. Nous distinguons, autant que possible, les écoles publiques et les écoles privées et nous donnons le nombre de ces écoles à deux époques, distantes en général d'une quinzaine d'années afin que le lecteur puisse mesurer d'un coup d'œil le progrès (1). (Voir p. 301.)

II.

STATISTIQUE COMPARÉE DES MAÎTRES

Toutes les difficultés que nous avons énumérées comme faisant obstacle à l'établissement d'une statistique précise des écoles se rencontrent quand on dresse la statistique des maîtres, puisque le nombre des maîtres est presque toujours relevé par école. Il s'en rencontre aussi d'autres qui sont spéciales à cette dernière, parce qu'il y a dans les écoles des personnes qui enseignent ou qui assistent l'instituteur à des titres divers ; il y a à distinguer même des directeurs, des instituteurs titulaires, des instituteurs adjoints, des élèves-maîtres, des moniteurs, etc. ; il y a des maîtres diplômés et des maîtres qui ne le sont pas ; il y a des maîtres accessoires pour certains enseignements, comme la gymnastique, la couture, les arts manuels ; dans certaines congrégations, plusieurs sœurs sont dans une même école sans que toutes s'occupent d'enseignement. Suivant que la statistique comprend ou ne comprend pas telle ou telle catégorie, les totaux diffèrent et la comparaison de ces totaux renseigne très imparfaitement sur l'état réel des moyens d'enseignement.

Malgré ces difficultés, la connaissance du nombre des maîtres est importante. Elle donne même de ces moyens une idée plus exacte que le nombre des écoles ; car une école urbaine à dix classes ayant un directeur et dix maîtres offre plus de ressources qu'une petite école de village qui n'a qu'un instituteur (2).

(1) Les chiffres de ce tableau diffèrent un peu, mais peu en général, de ceux que M. W. T. Harris a donnés dans le *Report of the commissioner of education, 1887-1888*, p. 1016.

(2) Si l'on compare les chiffres du tableau qui suit avec ceux qu'a donnés le Commissaire de l'éducation aux États-Unis en 1887-1888 et en 1890-1891, on trouve parfois de notables différences :

États.	Maîtres des écoles primaires		
	d'après le Commissaire de l'éducation aux États-Unis		d'après le tableau du
	1887-1888.	1890-1891.	présent rapport.
Angleterre	90 628	99 462	45 434
Ecosse.	12 085	13 492	7 745
Pays-Bas.	14 064	18 068	15 192
France	137 655	143 870	151 850
Prusse.	66 023	79 700	77 088
Suisse.	8 365	11 754	9 239
Italie	43 599	62 818	54 193
Victoria	2 429	2 775	6 899
République Argentine . . .	4 389	5 610	7 332

Écoles primaires comparées à deux époques.

ÉTATS.	ÉCOLES PUBLIQUES ou tenant lieu d'ÉCOLE PUBLIQUE.				ÉCOLES PRIVÉES.				TOTAL des ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES.			
	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.
	Angleterre et Galles.	1875	13217	1890	19498	"	"	"	"	"	"	"
Écosse	1875	2720	1890	3076	"	"	"	"	"	"	"	"
Irlande	1875	7267	1889	8251	"	"	"	"	"	"	"	"
Pays-Bas	1875	2688	1889	2932	1875	1129	1889	1263	1875	3817	1889	4215
Belgique	1875	4660	1890	5673	1875	1196	"	"	1875	5856	"	"
France	1875	60375	1890	67359	1875	11315	1890	14498	1875	71690	1890	81837
Prusse	1861	25156	1886	34016	"	"	1886	1209	"	"	1886	35225
Saxe	1877	2100	1889	2205	1877	93	1889	77	1877	2153	1889	2282
Bavière	1885	7075	1890	7141	1885	56	1890	57	1885	7131	1890	7198
Wurtemberg	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bade	1879	1580	1890	1520	1884	25	1890	30	"	1890	"	1610
Hesse	1880	996	1892	1018	1880	73	1892	53	1880	1069	1892	1076
Suisse	"	"	"	"	"	"	"	"	1872	5088	1890	(?)
Autriche	1875	14257	1890	17619	1875	909	1890	979	1875	15163	1890	18598
Hongrie	"	"	"	"	"	"	"	"	1878	15675	1889	16702
Portugal	1878	2798	1889	3825	1878	1712	1889	1514	1878	4510	1885	5339
Espagne	1879	5702	1885	8242	1879	1859	1885	1308	1879	7561	1885	9350
Italie	1876	38255	1889	44664	1876	9156	1889	7975	1876	47411	1889	52639
Serbie	1871	484	1891	503	"	"	"	"	"	"	"	"
Roumanie	1873	1321	1892	3573	1873	180	1892	421	1873	1501	1892	3994
Bulgarie	1881	2766	1890	3844	"	"	"	"	"	"	"	"
Russie	1872	19373	1891	47970	"	"	"	"	"	"	"	"
Finlande	1875	408	1891	1134	"	"	"	"	"	"	"	"
Suède	1876	8770	1889	10516	"	"	"	"	"	"	"	"
Norvège	1885	6290	1888	6282	"	"	"	"	"	"	"	"
Danemark	1880	1732	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Algérie	1877	(1) 544	1892	896	1877	118	1892	126	1877	662	1892	1022
Tunisie	1887	42	"	72	1887	3	1892	14	"	"	1892	86
Sénégal	1887	6	1892	18	"	"	"	26	1887	9	1892	44
Le Cap	1888	1447	1892	1809	"	"	"	"	"	"	"	"
Réunion	1863	34	1878	115	"	"	1878	44	"	"	1878	159
Inde française	1889	41	1892	46	1889	280	1892	270	1889	321	1892	316
Cochinchine	1885	527	1889	223	1885	159	1889	324	1885	686	1889	547
Japon	1880	26568	1891	25374	"	"	"	"	"	"	"	"
Nouvelle-Galles du Sud	1881	1607	1892	2502	"	"	1892	723	"	"	1892	3225
Victoria	1875	1203	1891	2216	1875	610	1891	791	1875	1813	1891	3007
Australie Occident	1880	86	1892	117	"	"	"	"	"	"	"	"
Tasmanie	1881	175	1892	231	"	"	1892	131	"	"	1892	382
Nouvelle-Zélande	"	"	1892	1302	"	"	1892	272	"	"	1892	1574
Nouvelle-Calédonie	1878	9	1892	17	1878	13	1892	16	1878	22	1892	33
Québec	1885	4655	1893	5239	1885	113	1893	217	1885	4848	1893	5456
Ontario	1881	5238	1891	5826	"	"	"	"	"	"	"	"
New-Brunswick	"	"	1892	1585	"	"	"	"	"	"	"	"
Nouvelle-Écosse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1892	2219
Manitoba	"	"	1892	660	"	"	"	"	"	"	"	"
British Columbia	1872	14	1892	149	"	"	"	"	"	"	"	"
États-Unis	1870	116312	1891	226884	"	"	"	"	"	"	"	"
Guatemala	1885	872	1892	1284	"	"	"	"	"	"	"	"
Salvador	1884	514	1891	657	"	"	"	"	"	"	"	"
Guadeloupe	1863	45	"	"	1863	92	"	"	1863	67	1897	93
Martinique	1878	71	1885	74	1878	65	1885	(?) 11	1878	136	1885	(?) 85
Guyane française	1863	4	1893	18	1863	2	1893	5	1863	6	1893	23
Uruguay	1883	320	1892	496	1883	423	1892	413	1883	743	1892	909
Républ. Argentine	1874	1327	1888	2396	1874	489	"	"	1887	1816	1892	2300
Saint-Pierre-et-Miquelon	1878	6	1892	7	1878	1	1892	1	1878	8	1892	8

(1) Écoles françaises.

Le tableau suivant fait connaître à deux dates (qui sont autant que possible celles du tableau des écoles) le nombre des maîtres, nombre dont sont exclus les auxiliaires, tels que moniteurs, etc., chaque fois que les données statistiques ont permis de les discerner. (Voir p. 303.)

Comme dans le tableau précédent, le groupement est fait par écoles publiques et écoles privées. La distinction entre instituteurs et institutrices n'est pas faite, parce qu'elle aurait trop compliqué ce tableau (1).

Il y a trente et quarante ans, le nombre des instituteurs était presque partout très supérieur à celui des institutrices, parce qu'on s'était occupé d'abord d'instruire les garçons plutôt que les filles. Aujourd'hui, dans la plupart des pays, il y a à peu près égalité parce qu'il y a une sollicitude à peu près égale pour l'instruction des deux sexes. Dans quelques pays même, principalement aux États-Unis, on trouve plus d'institutrices que d'instituteurs parce que les deux sexes, étant élevés ensemble, sont dirigés indifféremment par des femmes ou par des hommes et qu'il se trouve plus de femmes que d'hommes aspirant à ces fonctions et capables de les remplir; la proportion des institutrices a même beaucoup augmenté depuis trente ans dans ce pays. D'autres pays, au contraire, ont encore une faible proportion d'institutrices : ce qui est en général le signe d'une instruction peu développée, non seulement chez les filles, mais même chez les garçons.

Il serait intéressant de posséder la statistique comparative des maîtres diplômés et non diplômés; mais la diversité des diplômes et des titres ne permettrait pas de tirer d'un pareil tableau une conclusion pratique. Toutefois on peut dire que le nombre des diplômés va en augmentant dans presque tous les pays. Dans ceux où l'instruction primaire est organisée depuis longtemps, comme l'Allemagne et la France, les non-diplômés sont une rare exception et une dérogation à la loi; dans ceux où l'organisation est plus récente et l'instruction moins répandue, comme les Républiques de l'Amérique du Sud et dans ceux où la fonction d'instituteur n'est pas une carrière assurée, comme les États-Unis, les non-diplômés sont nombreux.

III.

MODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA STATISTIQUE COMPARÉE DU NOMBRE DES ÉLÈVES (2).

Les difficultés de la statistique des écoles s'appliquent toutes à la statistique comparée des élèves, comme à celle des maîtres; car il faut avoir fait le compte des écoles pour calculer le nombre des élèves qu'elles renferment.

(1) Voici cette distinction telle qu'elle a été établie dans le *Report of Education* de l'année 1887-1888 :

Pays	Instituteurs	Institutrices.	Pays.	Instituteurs	Institutrices
Pays-Bas	10 475	3 589	Victoria	1 511	1 108
Prusse	59 126	6 897	Australie occidentale	1 039	1 390
Saxe	6 650	2 118	Tasmanie	157	233
Bavière	17 239	4 691	Nouvelle-Zélande	1 259	1 603
Suisse	5 840	2 525	Ontario	2 727	4 637
Autriche	43 558	12 275	Uruguay	226	447
Finlande	509	622	République Argentine	1 871	2 518
Le Cap	547	618			

(2) En 1892, il y avait 564 écoles mixtes publiques tenues par des congréganistes.

Maîtres des écoles primaires comparées à deux époques.

ÉTATS.	MAITRES DES ÉCOLES PUBLIQUES ou tenant lieu d'écoles publiques.				MAITRES DES ÉCOLES PRIVÉES.				TOTAL des MAITRES DES ÉCOLES PUBLIQUES et privés.			
	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.
	Angleterre et Galles.	1875	20 940	1889	45 434	"	"	"	"	"	"	"
Écosse	1875	3 811	1890	7 745	"	"	"	"	"	"	"	"
Irlande	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Pays-Bas	1875	5 936	1889	40 931	1875	3 379	1889	4 261	1875	9 315	1889	15 192
Belgique	1875	8 541	1890	11 795	1875	2 207	"	"	1875	10 748	"	"
France	1872	75 062	1890	106 247	1872	33 176	1890	43 603	1872	110 238	1890	151 850
Prusse	1871	52 059	1886	70 522	"	"	1886	6 566	"	"	1886	77 088
Saxe	1877	6 453	1889	10 102	1877	803	1889	593	1877	7 256	1889	10 695
Bavière	"	"	"	"	"	"	"	"	1872	10 321	1890	23 376
Wurtemberg	"	"	"	"	"	"	"	"	1870	3 689	1893	4 686
Bade	1879	3 014	1890	3 668	1884	40	1890	77	"	"	1890	3 745
Hesse	1880	2 018	1892	2 557	1880	401	1892	255	1880	2 419	1892	2 812
Suisse	"	"	"	"	"	"	"	"	1872	7 479	1890	9 239
Autriche	"	"	"	"	"	"	"	"	1875	28 520	1890	43 708
Hongrie	"	"	"	"	"	"	"	"	1876	15 443	1889	21 738
Portugal	"	"	"	"	"	"	"	"	1886	3 776	1889	4 069
Espagne	"	"	1880	23 783	"	"	1880	9 751	"	"	1880	33 534
Italie	1876	37 623	1893	45 883	1876	9 462	1889	8 499	1876	47 085	1889	54 193
Serbie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1892	1 478
Roumanie	1873	2 480	1892	4 598	1873	855	1892	(1 137)	1873	3 335	1892	5 735
Bulgarie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Russie	"	"	1880	34 486	"	"	"	"	"	"	1880	34 486
Finlande	"	"	1890	1 385	"	"	"	"	"	"	1890	1 385
Suède	1876	9 311	1889	12 519	"	"	"	"	"	"	"	"
Norvège	1885	4 726	1888	4 966	"	"	"	"	"	"	"	"
Danemark	"	"	1880	3 103	"	"	1880	181	"	"	1880	3 284
Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	1863	382	1892	2 089
Tunisie	1883	72	1892	250	1883	14	"	"	1883	96	1892	250
Sénégal	1885	49	1892	58	1885	16	1892	2	1885	65	1892	60
Le Cap	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1891	(?) 2 434
Réunion	1878	260	1893	290	"	"	1893	69	"	"	1893	359
Inde française	"	"	1893	208	"	"	1893	313	"	"	1893	521
Cochinchine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Japon	1880	72 737	1891	69 608	"	"	"	"	"	"	"	"
Nouvelle-Galles du Sud	1881	2 612	1892	3 248	"	"	1892	2 724	"	"	1892	5 972
Victoria	1875	3 826	1891	2 862	1875	2 509	1891	2 037	1875	5 335	1891	4 899
Australie Occident.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tasmanie	1882	284	1891	376	"	"	"	"	"	"	"	"
Nouvelle-Zélande	"	"	1892	3 180	"	"	1892	678	"	"	1892	3 858
Nouvelle-Calédonie	"	"	1893	37	"	"	1893	46	"	"	1893	83
Québec	"	"	1893	6 710	"	"	1893	1 897	1885	4 917	1893	8 607
Ontario	1881	6 922	1891	8 319	"	"	"	"	"	"	"	"
Nouvelle-Écosse	"	"	1892	2 323	"	"	"	"	"	"	"	"
New-Brunswick	"	"	1892	1 669	"	"	"	"	"	"	"	"
Manitoba	1883	246	1892	902	"	"	"	"	"	"	"	"
British Columbia	1872	16	1892	228	"	"	"	"	"	"	"	"
États-Unis	1870	20 015	1891	368 388	"	"	"	"	"	"	"	"
Guatemala	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Salvador	"	"	1892	793	"	"	"	"	"	"	"	"
Guadeloupe	"	"	1893	242	"	"	1893	64	"	"	"	"
Martinique	"	"	1893	229	"	"	1893	69	"	"	1893	128
Guyane française	"	"	1893	39	"	"	1893	36	"	"	1893	75
Uruguay	"	"	1892	879	"	"	1892	948	"	"	1892	1 827
Républ. Argentine	1885	3 369	"	"	1885	1 367	"	"	1885	4 736	1892	6 995
Saint-Pierre-et-Miquelon	1878	17	1889	19	1878	12	1889	12	1878	29	1889	31

En outre, la statistique des élèves a ses difficultés spéciales qui ne se présentent pas seulement dans la comparaison entre plusieurs pays, mais dans l'établissement même de la statistique d'un pays : ceux qui ont la charge de travaux officiels de ce genre les connaissent bien. Les uns les évitent en grande partie en ne donnant qu'une statistique incomplète, comme, par exemple, le nombre des élèves présents à un jour déterminé dans toutes les écoles ; les autres les reconnaissent franchement et essaient d'approcher le plus possible de la réalité en présentant le nombre des élèves inscrits ou celui des élèves présents calculé de diverses manières. Aucune manière ne fournit parfaitement à elle seule un état réel et complet ; mais chacune d'elles, quand les éléments premiers sont bons, répond à une des questions intéressantes du problème.

Il y a des États qui sont condamnés à n'avoir jamais la statistique complète de leurs enfants recevant l'instruction primaire, soit parce qu'ils ne recensent pas ceux qui sont instruits dans leur famille, soit parce qu'ils n'ont pas autorité pour demander des statistiques aux écoles privées ou parce qu'ils ne savent pas quels sont les enfants recevant l'instruction primaire dans les établissements secondaires.

Nous avons signalé depuis longtemps et à plusieurs reprises les difficultés de la statistique de l'enseignement primaire et, en particulier, de la statistique du nombre des élèves. Dans le second volume de l'*Histoire des classes ouvrières en France depuis la Révolution* (T. II, p. 458), publié en 1867, nous avons fait observer que le nombre des élèves inscrits dans les écoles, en janvier 1866, était supérieur au nombre des enfants de 7 à 13 ans recensés en 1866, et que, par conséquent, il y avait probablement une exagération dans les inscriptions : « La statistique, disions-nous, comme toute chose humaine, est sujette à des infirmités et à des excès de zèle. » Plus tard, dans notre rapport sur l'instruction primaire à l'Exposition universelle de Vienne en 1873, nous avons reproduit les mêmes chiffres et ajouté qu'il n'y avait pas qu'en France que ces difficultés se présentaient, puisque le statisticien de l'Autriche, M. Schimmer, avait, dans sa statistique de l'instruction primaire en 1870-1871, constaté une exagération du même genre (1).

Quand la Commission de statistique de l'enseignement primaire, créée en 1876, a publié son premier volume, nous avons consacré une partie du rapport adressé au Ministre à expliquer quelle est la différence entre les élèves inscrits et les élèves présents, et pourquoi « ni l'un ni l'autre de ces deux nombres ne peut être obtenu avec une certitude absolue ». Nous avons parlé à plusieurs reprises de cette difficulté dans le Rapport du second volume de la statistique de l'enseignement primaire (particulièrement p. cxxii). Nous avons traité la question dans le troisième volume sous le titre de : Examen critique de la comparaison entre les élèves recensés et les élèves inscrits (§ 11, p. lxxviii) ; nous l'avons rappelé dans le quatrième (p. lxxxvi) et dans le cinquième (Élèves, § 1).

On peut voir dans le présent rapport que les mêmes difficultés ont été signalées aussi par les statisticiens de la Colonie du Cap, qui trouvent, en comparant le recensement de la population et la statistique des écoles, des nombres différents et qui constatent que le nombre des élèves augmente artificiellement la semaine où la statistique doit être dressée ; par celui de la Nouvelle-Galles, qui calcule que le

(1) Voir *Exposition universelle de Vienne en 1873, section française. Rapport sur l'instruction primaire et l'instruction secondaire*, par E. Levasseur, p. 124 du tirage à part.

total des inscrits excède d'environ 12 p. 100 le nombre réel des enfants inscrits dans l'année ; par celui de Victoria, qui porte cette exagération à 16 p. 100 ; par celui de la Nouvelle-Zélande, qui croyait pouvoir réduire à 130,000 les 161,000 inscriptions portées sur les registres. Nous avons cité et nous reproduisons ici le témoignage de M. Habens : « Il est impossible, dit-il, de tirer une conclusion précise du nombre des élèves inscrits dans l'année. Le nombre des inscriptions portées sur les registres excède de beaucoup le nombre des individus inscrits. Le passage d'une école à une autre en est une cause ; une autre plus importante encore peut-être, en Nouvelle-Zélande, est l'usage d'effacer du registre le nom de tout élève qui est resté absent pendant un trimestre entier. »

Dans plusieurs colonies australasiennes et canadiennes, notamment dans la Nouvelle-Écosse, le nombre des élèves est relevé et publié par semestre et le chiffre total de l'année, quand il est donné, se trouve toujours supérieur à celui des inscrits pendant l'un ou l'autre semestre.

Dans beaucoup de pays (en France notamment), les instituteurs tiennent deux registres, d'où ils tirent les données de leur statistique scolaire :

1° Le *registre matricule* (c'est la dénomination officielle en France), sur lequel est inscrit le jour de son entrée à l'école chaque élève, avec certains renseignements relatifs à son âge, à la profession de ses parents, etc., et sur lequel est mentionnée, plus tard, dans une colonne spéciale, la date de sa sortie ; ce registre permet de constater le nombre total des élèves qui ont été inscrits à l'école durant le cours de l'année scolaire et celui des élèves qui font partie de l'école à une époque déterminée.

2° Le *registre d'appel*, sur lequel sont inscrits par ordre alphabétique les noms de tous les élèves d'une même classe. En France, chaque école publique tient autant de registres d'appel qu'elle a de classes ; chaque feuille du registre correspond à un mois et est divisée en autant de colonnes qu'il y a de jours de classe dans le mois, avec une colonne de récapitulation. Dans la colonne du jour et sur la ligne correspondant à chaque nom, le maître marque, quand il y a lieu, d'un signe simple ou double, l'absence de l'élève à une ou aux deux classes de la journée. La récapitulation du registre d'appel, à la fin de l'année scolaire, fait connaître, par mois, le nombre des présences et celui des absences pour chaque élève et pour la classe et une récapitulation spéciale fournit les totaux pour l'école entière.

Les pays dans lesquels la tenue de registres de ce genre n'est pas exigée et ceux où les autorités n'ont pas le droit d'en requérir la présentation sont, au point de vue statistique, dans une situation inférieure. En Angleterre, par exemple, où le travail cependant est fait avec beaucoup de soin, il suffit que les « managers » certifient que les registres et les comptes sont tenus de manière à ne laisser aucun doute sur l'exactitude des déclarations ; or, malgré la vigilance des inspecteurs, les « managers » peuvent être portés à exagérer le nombre de leurs élèves et même, en vue d'obtenir une prime plus forte, à présenter devant l'examineur des élèves qui n'ont pas suivi ordinairement leurs leçons.

La statistique des élèves peut être présentée sous des formes diverses :

1° On peut relever sur les registres des écoles le nombre total des élèves inscrits durant l'année scolaire. Ce nombre comprend tous les élèves qui se sont assis sur les bancs de l'école, quelle qu'ait été la durée de leur fréquentation. Quand on fait le total pour un État ou seulement pour une ville, il se produit nécessairement des

doubles emplois, parce qu'il y a des élèves qui, ayant changé d'école dans le cours de l'année, se trouvent inscrits sur deux registres et quelquefois même sur plus de deux. Il en résulte non seulement que le nombre total des élèves inscrits dans le cours de l'année est le plus fort que la statistique fournisse, mais qu'il est supérieur au nombre total des enfants qui ont réellement fréquenté les écoles.

2° On peut additionner le nombre des élèves présents à chacune des classes de l'année et diviser le total par le nombre des classes. On obtient ainsi le *nombre moyen des présences de l'année*, renseignement intéressant. Mais seul, il ne suffirait pas, car il est nécessairement inférieur au nombre total des élèves qui ont, dans une mesure quelconque, pu profiter de l'enseignement primaire.

3° On peut prendre le *nombre des élèves inscrits sur les registres* des écoles pendant le *mois où il y a d'ordinaire le plus d'élèves* et pendant le *mois où il y en a le moins*; par exemple décembre et juin. On obtient ainsi deux nombres, dont ordinairement le premier est un peu au-dessus du total des inscrits de l'année et le second reste sensiblement au-dessous; mais ni l'un ni l'autre ne donne une notion qui soit par elle-même suffisante.

4° On peut se contenter du *nombre des élèves inscrits pendant le mois de la plus grande fréquentation*. C'est ainsi qu'en Belgique on a adopté le mois de décembre.

5° On peut prendre le *nombre moyen des élèves marqués comme présents* sur les registres d'appel pendant les mêmes mois, soit décembre et juin. En comparant le résultat ainsi obtenu avec le résultat n° 3, on obtient vraisemblablement un *maximum* et un *minimum* de la *fréquentation mensuelle*.

6° On peut relever le nombre des *élèves présents le jour de l'inspection*. C'est ainsi qu'on procède en Angleterre (on y relève aussi le nombre moyen des élèves qui ont fréquenté l'école pendant l'année) et le procédé y est en harmonie avec la législation. Mais ce jour ne saurait être le même pour toutes les écoles; par conséquent on n'obtient pas ainsi la connaissance exacte de la population scolaire ni pour une date déterminée, ni pour l'année entière. On peut aussi faire à cette méthode une autre critique, à savoir : que les directeurs ont intérêt, en vue d'un gain ou par amour-propre, à montrer le plus grand nombre possible d'élèves présents lorsqu'une inspection est annoncée d'avance. Le chiffre qu'ils fournissent dans ce cas n'est vraisemblablement pas celui de la fréquentation moyenne : c'est ce qui arrive en Angleterre.

7° On peut faire relever directement par les instituteurs de toutes les écoles le *nombre des élèves présents à un jour déterminé*. Ordinairement, dans ce cas, on choisit de préférence une des époques de l'année de la plus grande fréquentation. Le procédé est simple; cependant il ne fournit pas partout, non plus que le total des élèves inscrits à ce même jour, un moyen suffisant de contrôler l'exactitude des chiffres que produisent ainsi les instituteurs; d'ailleurs, il ne présente le tableau des écoles qu'à un instant, sans renseigner sur les changements qui se sont produits dans le cours de l'année.

8° On peut, dans un pays où la population est suffisamment stable, surtout lorsque l'obligation est inscrite dans la loi et est entrée dans les mœurs, obtenir, au moins pour les écoles publiques, un renseignement exact sur la fréquentation, en *retranchant les absences, inscrites jour par jour, du nombre des élèves inscrits*. C'est ainsi qu'on procède dans le canton de Zurich.

9° On peut, dans un pays où le registre d'appel est régulièrement tenu et où les

instituteurs sont directement sous l'autorité des inspecteurs, obtenir, ainsi qu'on l'a fait en France pour les écoles publiques, la connaissance exacte de la *fréquentation à des époques déterminées* en faisant déposer tous les registres de la circonscription entre les mains de l'inspecteur et en indiquant ultérieurement à celui-ci les jours pour lesquels il doit faire sur ces registres le *relevé des présents et des absents*. Ce dernier moyen est, à notre connaissance, celui qui donne le résultat le moins contestable ; mais il ne donne pas la notion de tout le mouvement scolaire.

De ces différentes manières, aucune ne suffit à elle seule pour donner la connaissance exacte de l'état de la population scolaire. Il convient de combiner plusieurs procédés.

Le total des élèves inscrits pendant l'année scolaire est nécessairement le nombre le plus fort. Il nous paraît essentiel de le conserver, quoiqu'il soit partout, comme en France, supérieur à la totalité du nombre des enfants qui se sont assis sur les bancs de l'école pendant l'année. Mais tous les résultats obtenus par d'autres procédés sont vraisemblablement inférieurs à cette même totalité. C'est donc le *total des élèves inscrits pendant l'année scolaire* que nous recommandons tout d'abord comme le nombre qui, s'il était généralement adopté, fournirait, malgré ses défauts, le meilleur terme de comparaison pour la statistique internationale.

Ce nombre a besoin d'être complété et interprété, soit par le nombre des présents à une date déterminée, soit par la fréquentation moyenne de l'année, soit par le rapport des absences et des présences, soit par le nombre des présents le jour de l'examen. Les convenances particulières à chaque État peuvent seules régler ces détails.

Nous émettons néanmoins le vœu que tous les États soucieux de faciliter les comparaisons internationales comptent, outre le nombre total des inscrits de l'année, le *nombre des élèves inscrits pendant le mois de décembre* et le *nombre des élèves présents* à un certain jour de ce mois, qui est, en général, celui où la fréquentation atteint son maximum dans la plupart des pays. Cependant, dans ceux où le froid empêche beaucoup de parents d'envoyer leurs enfants à l'école, il ne saurait être pris pour la véritable mesure de cette fréquentation et, dans ce cas, il conviendrait de prendre le mois de la plus grande fréquentation.

En Belgique, le nombre des élèves inscrits pendant le mois de décembre est celui qui fournit le chiffre fondamental de la statistique. M. Sauveur considère ce procédé comme étant celui qui indique avec le plus de précision l'effectif des écoles primaires.

Quelques cadres d'ailleurs que l'on adopte, il est une double considération d'ordre supérieur qu'il ne faut jamais oublier : c'est, en premier lieu, que la valeur d'une statistique scolaire dépend plus encore de la conscience des maîtres et des inspecteurs qui la font que du cadre des formulaires qui leur sont fournis ; c'est, d'autre part, que le souci de bien faire est lui-même dans une étroite dépendance avec la diffusion générale de l'instruction dans un pays et avec l'importance que l'esprit public et le gouvernement y attachent. La statistique n'est pas une mécanique automatique qu'il suffit de monter pour recueillir les chiffres ; à quelque objet qu'elle s'applique, elle est une œuvre collective faite par des hommes et dont le résultat dépend de la valeur des hommes qui y coopèrent à tous les degrés.

Pour la statistique des élèves, il importe, comme nous l'avons dit pour les écoles, de distinguer les élèves des *écoles publiques* et ceux des *écoles privées*.

Il est indispensable aussi de distinguer les *sexes*.

Il est utile aussi, dans les pays où l'obligation existe, de distinguer les enfants

d'âge scolaire des enfants qui sont au-dessus ou au-dessous de cet âge. Nous exprimons même, pour rendre possibles certaines comparaisons internationales, le vœu de voir partout former une catégorie particulière dans les cadres de la statistique pour les enfants de 6 ans révolus à 13 ans révolus, même lorsque la loi porte au delà de 13 ans le terme de l'obligation scolaire. Car, de même que les écoles primaires ordinaires sont celles qu'il importe surtout de connaître, de même ce sont les élèves âgés de 6 à 13 ans de ces écoles qui intéressent principalement la statistique internationale; la comparaison ne peut avoir quelque précision que si elle porte sur le même groupe d'âges.

Dans les statistiques même les plus complètes, les enfants qui ne reçoivent que l'éducation de la famille font presque toujours défaut; je ne connais que la Suède et la France qui les mentionnent.

Statistique comparée du nombre des élèves. — Voici le tableau, pour chaque État, des élèves des écoles primaires, à deux époques, distantes l'une de l'autre d'une quinzaine d'années environ. Les explications que nous venons de donner font comprendre avec quelle réserve il convient d'user des chiffres qu'il contient pour comparer la situation de plusieurs États. Dans ce tableau se trouvent: 1° le nombre des élèves des écoles publiques ou tenant lieu d'école publique (comme en Angleterre); 2° celui des écoles privées quand la statistique le fournit; 3° le total des deux catégories; il y a certains États qui ne fournissent que le total sans distinction.

Peu d'États d'ailleurs font connaître le procédé d'après lequel ils opèrent. Nous ajoutons dans le tableau, comme terme de comparaison, la statistique dressée par le commissaire de l'éducation des États-Unis qui donne le total des élèves pour l'année scolaire 1890-1891 et la statistique dressée pour l'année 1887-1888, qui distingue les garçons et les filles et indique la fréquentation moyenne, c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants qui ont fréquenté l'école pendant l'année. (V. p. 310.)

Rapport du nombre des élèves avec le nombre des écoles, des maîtres et des habitants. — On peut rapprocher les nombres relatifs aux écoles, aux maîtres, aux élèves, aux habitants et calculer le rapport qui existe entre eux. On obtient ainsi une notion comparative qui offre de l'intérêt — c'est pourquoi nous la donnons — mais qui, pas plus que les tableaux précédents, ne fournit la mesure comparative de l'enseignement primaire dans les États du monde civilisé, parce que les éléments dont elle est formée sont disparates (1).

(1) Dans son intéressant mémoire *Di alcuni indici misuratori del movimento economico in Italia*, M. L. Bodio a trouvé à peu près les mêmes proportions que nous, d'abord en comptant les élèves des écoles publiques et privées :

Nombre d'élèves pour 100 habitants.	}	14,3	dans les Pays-Bas, en 1888 (13,2 en 1878).
		14,5	en France, en 1887-1888 (13,1 en 1872-1873).
		17,8	en Prusse, en 1886 (16,3 en 1871)
		16,1	en Suisse, en 1888 (15,6 en 1871).
		12,5	en Autriche, en 1889 (10,1 en 1875).
		9,6	en Espagne, en 1885 (9,6 en 1880).
		7,6	en Italie (avec les écoles irrégulières) en 1889-1890 (6,4 en 1871-1872).

Puis, en limitant la comparaison aux écoles publiques (ou assimilées à des écoles publiques), il a trouvé :

Nombre d'élèves pour 100 habitants.	}	16,4	en Angleterre, en 1889 (12,1 en 1876).
		10,1	dans les Pays-Bas, en 1888 (10 en 1878).
		10,9	en Belgique, en 1889 (10 en 1872).
		11,6	en France, en 1887-1888 (10,6 en 1872-1873).
		17,6	en Prusse, en 1886 (15,8 en 1871).
		8,2	en Espagne, en 1885 (8,1 en 1880).
		7,0	en Italie (avec les écoles irrégulières), en 1889-1890 (5,8 en 1871-1872).

1° Le nombre des élèves par écoles varie beaucoup d'un pays à l'autre : de 19 au Manitoba à 277 en Espagne. Il est impossible de croire qu'il y ait en moyenne 277 élèves par école en Espagne et de ne pas penser qu'il y a là une erreur de la statistique, soit qu'elle ait oublié de compter des écoles, soit plutôt qu'elle ait exagéré le nombre des élèves. Y aurait-il une exagération du même genre en Angleterre et en Écosse, résultant du désir qu'ont les directeurs d'obtenir de l'État une forte subvention ? Il ne semble pas pourtant qu'il y en ait dans les pays allemands où le nombre des élèves par école dépasse 100, ainsi qu'en Hongrie et en Belgique, et dans plusieurs colonies. La moyenne générale est entre 60 et 80. En général, dans les contrées qui ont beaucoup de villes et une population dense, il semble que le nombre des élèves par école doive être supérieur à celui des contrées où la population est disséminée en petits villages ; toutefois, cette distinction ne ressort pas du tableau aussi clairement qu'on aurait pu le supposer.

Le nombre de plus de 200 élèves en moyenne par école qui apparaît dans la statistique de l'Angleterre, de l'Écosse et de la Saxe nous paraît surprenant, même celui de plus de 100 élèves dans des pays neufs, comme la Nouvelle-Galles du Sud et Victoria.

Il faut observer à propos de ce tableau, en premier lieu, que la durée de la fréquentation n'est pas la même dans tous les pays. Ainsi l'obligation dure sept ans en France, de 6 ans révolus à 13 ans ; elle en dure huit, de 6 à 14 en Prusse ; elle en dure trois seulement, de 6 à 9 en Italie. Or, le rapport du nombre des enfants dans les écoles à la population totale augmente avec la durée de l'écolage. Il est vrai qu'on peut répondre que plus l'enfant reste d'années sur les bancs, plus il s'instruit et qu'ainsi l'élévation du rapport correspond réellement à un meilleur état d'instruction.

En second lieu, comme nous l'avons déjà fait remarquer, les enfants qui reçoivent l'instruction dans la famille ne sont pas mentionnés dans les statistiques, à l'exception de la Suède (et de la France depuis quelques années) ; il est vrai qu'en général leur nombre est trop peu considérable pour influencer beaucoup sur le total général.

Quelques rapports paraissent exagérés, comme ceux de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et même des États-Unis, qui accusent 1 élève par 4 ou 5 habitants. Il est vrai qu'aux États-Unis le nombre des enfants d'âge scolaire forme à peu près le cinquième de la population (1) ; mais, d'autre part, la durée de la fréquentation moyenne pendant l'année étant bien inférieure à celle de l'Allemagne ou de la France, la comparaison du nombre des enfants inscrits dans les écoles de ces pays ne mesure pas la somme d'instruction reçue.

D'autres sont faibles, comme le Portugal, la Roumanie, la Serbie, la Russie, et on en comprend aisément la raison : c'est que l'instruction primaire y est encore peu développée. Mais il y a certains rapports très faibles qu'il ne faut pas accepter sans explication ; ainsi, en Tunisie, la population indigène, qui fréquente très peu les écoles, compte dans le rapport comme la population européenne qui les fré-

(1) En 1870, 23,5 p. 100 de la population totale avaient de 0 à 10 ans ; 22,8 p. 100 avaient de 11 à 20 ans. Voir *la Population française*, par E. Levasseur, t. II, p. 277. En 1890, le nombre des personnes de 5 à 20 ans (c'est-à-dire, d'après la classification du census, les personnes d'âge scolaire) était de 35,8 p. 100.

Élèves des écoles primaires

ÉTATS.	DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES OU TENANT LIEU D'ÉCOLES PUBLIQUES.				DANS LES ÉCOLES PRIVÉES.			
	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.
Angleterre et Galles	1875	2 221 745	1890	4 341 304	"	"	"	"
Écosse	1875	402 633	1890	664 466	"	"	"	"
Irlande	1875	389 961	1889	507 865	"	"	"	"
Pays-Bas	1875	387 877	1889	454 926	1875	127 258	1889	188 052
Belgique	1875	575 123	1890	616 091	1878	90 125	"	"
France	1875	4 049 953	1890	4 405 543	1875	759 775	1890	1 196 024
Prusse	1871	3 900 655	1886	5 005 116	1871	107 121	1886	77 136
Saxe	1877	456 686	1889	578 794	1877	7 304	1889	5 145
Bavière	1885	855 463	1890	834 829	"	"	"	"
Wurtemberg	1885	315 424	1893	310 833	1885	1 718	1893	2 102
Bade	1879	215 728	1890	274 803	1884	1 192	1880	1 676
Hesse	1880	150 742	1892	161 185	1880	5 170	1892	3 921
Suisse	1872	111 760	1890	476 101	"	"	"	"
Autriche	"	"	"	"	"	"	"	"
Hongrie	"	"	"	"	"	"	"	"
Portugal	1878	80 926	1883	105 663	"	"	1883	51 503
Espagne	1870	1 200 740	1885	1 552 434	1870	209 736	1885	290 749
Italie	1876	1 722 669	1889	2 059 389	1876	208 945	1889	181 831
Serbie	1871	25 000	1892	75 278	"	"	"	"
Roumanie	1873	82 145	1892	221 044	1873	9 875	1892	17 637
Bulgarie	1881	80 591	1890	171 983	"	"	"	"
Russie	1872	799 290	1891	2 357 552	"	"	"	"
Finlande	1875	18 234	1891	51 000	"	"	"	"
Suède	1876	572 220	1889	651 313	1876	25 799	1889	16 799
Norvège	1875	270 780	1888	295 239	"	"	"	"
Danemark	1880	275 400 (?)	"	"	"	"	"	"
Algérie	1883	49 485	1892	73 755	1883	8 903	1892	11 313
Tunisie	1887	4 010	1892	8 946 (1)	"	"	1892	3 211
Sénégal	1885	923	1892	2 360	1885	696	1893	44
Le Cap	"	"	"	"	"	"	"	"
Réunion	1878	9 606	1885	9 953	1878	1 185	1885	1 034
Inde française	"	"	1892	6 159	"	"	1892	6 835
Cochinchine	1885	16 036	1889	9 322	1885	6 533	1889	9 450
Japon	1880	2 353 493	1891	3 153 813	"	"	"	"
Nouvelle-Galles du Sud	1881	160 000 (?)	1892	239 364	"	"	1892	46 210
Victoria	1875	212 041	1891	251 059	1875	22 448	1891	40 181
Australie occidentale	"	"	1892	4 032	"	"	"	"
Tasmanie	1882	13 775	1891	19 207	"	"	"	"
Nouvelle-Zélande	1878	65 040	1892	122 620	"	"	"	"
Nouvelle-Calédonie	1878	1 394	1887	3 461	"	"	"	"
Québec	1885	168 523	1893	234 863	1885	11 540	1893	32 339
Ontario	1881	476 268	1891	491 741	"	"	"	"
Nouvelle-Écosse	1875	94 029	1892	102 586	"	"	"	"
New-Brunswick	1880	65 598	1892	68 909	"	"	"	"
Manitoba	1875	7 847	1892	12 976	"	"	"	"
British Columbia	1873	1 028	1892	10 773	"	"	"	"
États-Unis	1870	6 871 522	1891	12 966 061	"	"	"	"
Guatemala	1885	39 395	1892	43 789	"	"	"	"
Salvador	1886	20 000	1891	27 243	"	"	"	"
Guadeloupe	1887	11 981	1892	9 736	"	"	1892	1 032
Martinique	1885	7 698	1892	9 450	1885	1 972	1892	1 181
Guyane française	1889	883	1892	1 067	"	"	1892	908
Uruguay	1883	27 332	1892	45 933	1883	19 244	1892	21 056
République Argentine	1876	89 568	1892	193 854	1876	26 676	1888	48 671
Saint-Pierre et Miquelon	1885	729	1892	787	1885	161	1892	86

(1) Écoles françaises.

comparés à deux époques.

TOTAL DES ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES.				COMPARAISON ÉTABLIES PAR LE COMMISSAIRE DE L'ÉDUCATION DES ÉTATS-UNIS.				É T A T S.	
Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Écoles primaires élèves (Report on education 1890-1891).	ÉLÈVES DES ÉCOLES PRIMAIRES (d'après Report on education 1887-1888).				Fréquentation moyenne.
					Garçons.	Filles.	Total.		
"	"	"	"	1 885 303	"	"	4 660 301	3 544 561	Angleterre et Galles.
"	"	"	"	693 015	"	"	635 661	494 373	Écosse.
"	"	"	"	828 520	"	"	777 376	490 484	Irlande.
1875	515 135	1889	642 978	732 890	322 191	294 480	616 671	"	Pays-Bas.
"	"	"	"	738 673	330 519	269 900	600 449	"	Belgique.
1875	4 809 728	1890	5 601 567	6 303 462	"	"	5 596 919	"	France.
1871	4 007 776	1886	5 082 252	5 874 390	2 422 044	2 416 203	4 838 247	"	Prusse.
1877	4 639 990	1889	5 839 942	6 614 664	2 622 886	2 709 990	533 876	"	Saxe.
1872	632 599	1890	834 829	1 187 792	412 518	430 110	842 628	"	Bavière.
1885	317 412	1893	312 935	346 512	154 184	169 996	324 180	"	Wurtemberg.
"	"	1890	276 481	321 295	"	"	"	"	Bade.
1880	80 417	1892	83 986	"	"	"	"	"	Hesse.
"	"	"	"	566 900	218 191	215 889	434 080	"	Suisse.
1875	2 134 688	1890	2 872 923	2 938 575	1 414 149	1 346 619	2 760 768	"	Autriche.
1869	1 152 115	1889	2 015 612	2 074 678	"	"	1 870 083	"	Hongrie.
"	"	1889	237 743	239 814	"	"	"	"	Portugal.
1870	1 410 476	1885	1 843 183	1 552 434	"	"	"	"	Espagne.
1876	1 931 617	1889	2 241 220	2 914 511	1 068 555	886 709	1 955 264	"	Italie.
"	"	"	"	69 115	"	"	"	"	Serbie.
1873	92 023	1892	238 681	152 819	"	"	"	"	Roumanie.
"	"	"	"	269 384	"	"	"	"	Bulgarie.
"	"	"	"	2 233 566	"	"	"	"	Russie.
"	"	"	"	222 115	28 662	24 236	52 898	"	Finlande.
1876	598 019	1889	668 112	690 628	"	"	"	"	Suède.
"	"	"	"	258 548	"	"	"	"	Norvège.
"	"	"	"	231 940	"	"	"	"	Danemark.
1883	58 388	1892	85 068	"	"	"	68 697	"	Algérie.
"	"	"	"	"	"	"	"	"	Tunisie.
1885	1 619	1892	2 404	"	"	"	"	"	Sénégal.
"	"	1892	61 771	"	"	"	75 737	"	Le Cap.
1878	10 791	1885	10 869	"	"	"	"	"	Réunion.
"	"	1892	12 994	"	"	"	"	"	Inde française.
1885	22 569	1889	18 770	"	"	"	"	"	Cochinchine.
"	"	"	"	3 100 886	2 197 034	993 402	3 190 436	2 126 687	Japon.
"	"	1892	285 574	237 973	"	"	185 163	106 408	Nouvelle-Galles du Sud.
1875	234 489	1891	291 239	253 917	116 656	110 826	227 482	122 311	Victoria.
"	"	"	"	125 037	"	"	98 856	63 417	Australie occidentale.
"	"	"	"	24 462	8 742	7 272	16 014	7 856	Tasmanie.
"	"	"	"	73 380	"	"	110 919	87 937	Nouvelle-Zélande.
"	"	"	"	"	"	"	"	"	Nouvelle-Calédonie.
1885	180 063	1893	267 202	"	110 579	106 462	217 041	"	Québec.
"	"	"	"	"	257 030	230 466	487 496	239 044	Ontario.
"	"	"	"	955 617	"	"	68 583	33 700	Nouvelle-Écosse.
"	"	"	"	"	"	"	105 137	"	New-Brunswick.
"	"	"	"	"	9 041	7 885	16 926	8 128	Manitoba.
"	"	"	"	"	2 843	2 502	5 345	2 873	British Columbia.
"	"	"	"	14 010 533	"	"	"	"	États-Unis.
"	"	"	"	54 334	"	"	39 395	"	Guatemala.
"	"	"	"	27 243	"	"	"	"	Salvador.
"	"	1892	10 768	"	"	"	"	"	Guadeloupe.
1885	9 670	1892	10 631	"	"	"	"	"	Martinique.
"	"	1892	1 975	"	"	"	"	"	Guyane française.
1883	46 576	1892	66 989	65 621	16 537	14 035	30 572	"	Uruguay.
"	"	"	"	253 583	92 590	80 594	173 184	"	République Argentine.
1875	890	1892	973	"	"	"	"	149 367	Saint-Pierre et Miquelon.

quente. Le même inconvénient se présente pour l'Algérie; c'est pourquoi nous n'avons pas cru devoir donner de proportion pour l'Algérie (1).

2° Le nombre des élèves par maître est un renseignement intéressant, mais dont il faut user aussi avec discernement et discrétion. C'est encore l'Espagne qui est à une extrémité avec 114 élèves par maître et le Manitoba à l'autre avec 14 élèves. La proportion est très forte, relativement aux maîtres comme aux écoles, pour l'Angleterre, l'Écosse, les États allemands, la Hongrie; elle est, au contraire, très faible pour plusieurs colonies, le Sénégal, le Cap, l'Inde française, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Écosse. La moyenne générale se rapproche de 50, nombre qui est considéré comme le maximum d'enfants qu'un maître peut instruire. Il est logique que la proportion des élèves par maître soit inférieure à celle des élèves par école, puisqu'il y a des écoles à plusieurs maîtres. Nous avons dit que dans les grandes villes, en général, l'enseignement exigeait proportionnellement moins de maîtres que dans les petits villages; c'est peut-être pourquoi nous avons trouvé 96 élèves par maître diplômé en Angleterre, tandis qu'on n'en trouve que 51 en Suisse. Mais il y a peut-être aussi une autre cause, c'est que les maîtres diplômés ont en Angleterre un grand nombre de maîtres auxiliaires qui ne figurent pas dans la statistique. En effet, dans un pays où la méthode d'enseignement mutuel est appliquée et où il y a, par suite, beaucoup de maîtres non diplômés, on peut trouver une très forte proportion d'élèves par maître diplômé, sans qu'en réalité les maîtres soient surchargés.

3° En troisième lieu, le rapport du nombre des élèves au nombre total des habitants dépend en partie du rapport du nombre des enfants à la population totale. Or, en supposant que tous les enfants de deux pays fréquentent l'école, celui où la natalité est forte aura nécessairement une proportion d'élèves plus considérable que celui où elle est faible.

TABLEAU.

(1) Voir, à ce sujet, le rapport au Ministre qui se trouve en tête du cinquième volume de la *Statistique de l'enseignement primaire*. (Ministère de l'instruction publique.)

Écoles publiques.

Rapport du nombre des élèves avec le nombre des écoles, des maîtres et des habitants.

ÉTATS.	DATES.	NOMBRE D'ÉLÈVES DES ÉCOLES			ÉCOLES PUBLIQUES et privées réunies. — NOMBRE par 100 habitants.	NOMBRE D'ÉLÈVES inscrits dans les écoles primaires par 100 habitants d'après notre tableau statistique de l'instruction primaire dressé en 1873.
		PUBLIQUES				
		par école.	par maître.	par 100 habitants.		
Angleterre et Galles	1890	222	96	15,0	»	12 (?)
Écosse	1890	216	85	16,5	»	8 (?)
Irlande	1889	61	»	»	»	13 ³ / ₁₀
Pays-Bas	1889	218	58	14,2	14,3	11 ⁹ / ₁₀
Belgique	1890	109	52	10,1	»	13
France	1891	65	41	11,5	14,4	15
Prusse	1886	147	71	16,2	16,7	17 ¹ / ₂
Saxe	1889	262	57	16,5	16,6	13
Bavière	1890	117	»	»	14,9	15 ¹ / ₂
Wurtemberg	1893	»	66	15,3	15,4	16
Bade	1890	175	77	16,5	16,6	15 ¹ / ₂
Hesse	1892	158	63	16,2	16,6	15 ¹ / ₂
Suisse	1890	»	51	16,2	»	9
Autriche	1890	163	65	»	12,0	7 ¹ / ₂
Hongrie	1889	120	81	»	11,6	2 ¹ / ₂
Portugal	1889	44	»	4,6	4,7	6 ¹ / ₂
Espagne	1885	277	114	9,1	10,5	5 ¹ / ₂
Italie	1889	46	45	6,7	13,9	2
Grèce	»	»	»	»	»	2
Serbie	1891	98	50	3,5	»	1
Roumanie	1892	65	48	4,0	4,7	2
Bulgarie	1890	41	»	5,2	»	2
Turquie	»	»	»	»	»	1
Russie	1891	49	»	2,4	»	2
Finlande	1891	45	37	2,2	»	13 ³ / ₄
Suède	1889	62	52	13,6	»	12 ¹ / ₂
Norvège	1888	47	59	14,7	»	15
Danemark	1880	159 (?)	»	12,6	»	»
Algérie (populat. européenne)	1892	83	»	»	»	22 ⁵ / ₁₀
Tunisie	1887	95	»	0,3	0,8	» ¹ / ₆
Égypte	»	»	»	»	»	»
Sénégal	1885	21	19	0,09	0,1	»
Le Cap	1890	132	23	3,8	»	3
Réunion	1885	»	»	6,0	6,6	»
Inde française	1889	135	29	1,9	4,1	»
Cochinchine	1889	96	»	»	»	»
Japon	1880	124	45	7,8	»	»
Nouvelle-Galles du Sud	1892	181	71	29,0	»	21
Victoria	1891	113	51	22,0	»	17 ¹ / ₂
Australie occidentale	1892	94	»	6,8	»	»
Tasmanie	1891	76	51	13,0	»	»
Nouvelle-Zélande	1892	94	38	19,0	»	»
Nouvelle-Calédonie	1887	128	22	5,5	»	»
Québec	1893	45	35	15,0	»	18
Ontario	1891	84	59	23,0	»	23 (?)
New-Brunswick	1892	»	»	21,0	»	9
Nouvelle-Écosse	1892	»	29	23,0	»	»
Manitoba	1892	19	14	8,5	»	»
British Columbia	1892	73	47	11,0	»	»
États-Unis	1891	57	85	20,4	23,3	17 (?)
Mexique	»	»	»	»	»	2
Équateur	»	»	»	»	»	1 ¹ / ₃
Guatemala	1891	34	»	3,0	»	»
Salvador	1891	41	36	3,5	»	»
Guadeloupe	1892	99	40	6,8	7,6	3
Martinique	1892	124	32	5,3	6,0	3
Guyane française	1892	59	27	3,5	6,3	4
Guyane britannique	»	»	»	»	»	»
Vénézuéla	»	»	»	»	»	1 ¹ / ₃
Bésil	»	»	»	»	»	1 ¹ / ₄
Pérou	»	»	»	»	»	1 ¹ / ₂
Chili	»	»	»	»	»	4
Paraguay	»	»	»	»	»	1 ¹ / ₃
Uruguay	1892	93	52	6,8	9,1	3 ¹ / ₄
République Argentine	1888	86	37	5,0	»	5
Saint-Pierre et Miquelon	1889	116	36	11,8	»	»

M. LEVASSEUR de l'Institut).